

CENTRE
D'ETUDES
DE L'EMPLOI

4

pages

25

janvier 1998

PLANS LOCAUX D'INSERTION ÉCONOMIQUE : UN ÉTAT DES LIEUX

Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) constitue un dispositif original d'action en matière d'emploi et d'insertion qui formalise le partenariat local pour construire des « parcours d'insertion », avec des objectifs quantifiés. C'est peut-être l'un des laboratoires où s'expérimentent les formes futures de l'action publique. En décembre 1996, quatre ans après leur lancement national, 118 PLIE ont accueilli près de 100 000 bénéficiaires dont un peu plus de la moitié (55 000) sont aujourd'hui présents dans le dispositif. Un peu moins d'un tiers (27 000) ont accompli une trajectoire qui les a amenés à l'emploi ou à une formation qualifiante. Répartis sur l'ensemble du territoire, les PLIE sont très hétérogènes. Ce qui les distingue globalement, c'est surtout leur ancienneté et l'évaluation en cours dira si l'on peut contraster des types de PLIE, en fonction de leur public privilégié et de leur organisation.



**25 NOUVEAUX
PLIE CRÉÉS
CHAQUE ANNÉE**

En mai 1997, on dénombrait en France 118 Plans Locaux d'Insertion Economique¹.

L'enquête menée par le Centre d'Etudes de l'Emploi (cf. encadré) permet d'estimer que leur nombre s'est accru d'environ 25 par an en 1995 et en 1996.

Le nombre de personnes accueillies dans le dispositif a crû sur la même période à un rythme moindre. C'est vrai surtout en 1996 où le nombre de PLIE s'est accru de 38% tandis que le nombre d'entrées n'augmentait que de 11%.

La nature et l'évolution du dispositif expliquent ce résultat. En raison de l'implication de nombreux partenaires dans son montage, le PLIE peut mettre entre deux mois et près d'un an pour construire un partenariat

et des actions avant d'accueillir ses premiers bénéficiaires ; une période plus longue encore est nécessaire avant d'atteindre un « régime de croisière » et de produire les premières sorties de bénéficiaires vers l'emploi. De plus, les PLIE qui se sont créés à partir de 1995 sont d'une taille plus modeste que ceux nés en 1993 ou 1994.

Trois indicateurs confirment cette diminution de la « taille » moyenne des PLIE : les objectifs quantitatifs pour la remise à

TABLEAU I

L'évolution de la taille moyenne des PLIE selon trois critères

	Plie signés	Objectif moyen (emplois)	Durée moyenne (années)	FSE agréé moyen en 96 (KF)
1993	30	891	4,2	6290
1994	11	678	4,7	3642
1995	22	515	4,3	1789
1996	24	386	3,4	960
Total	87	620	4,1	3436

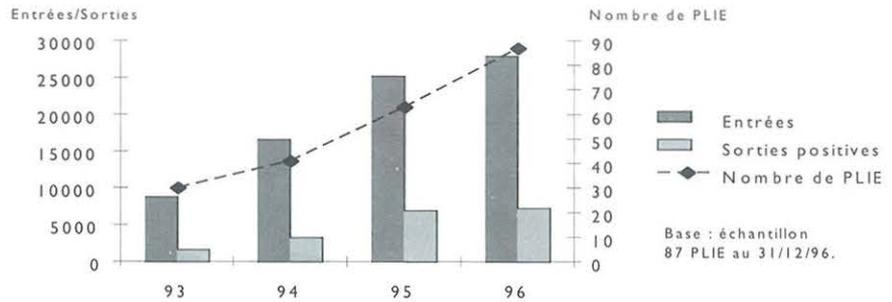
Base : échantillon 87 PLIE Objectif 3
Source : Centre d'Études de l'Emploi, juin 1997)

l'emploi des bénéficiaires, la durée prévue dans le protocole d'accord et le montant des financements FSE (Fonds social européen)² accordés (tableau I).

En effet, le programme de cofinancement par le FSE arrivant à sa fin en 1999, la future disponibilité des fonds est incertaine après cette date. Mais les PLIE aujourd'hui sont aussi mis en place dans un type de bassins d'emploi différent de ceux des PLIE les plus anciens qui regroupent déjà bon nombre d'agglomérations importantes. Enfin, les PLIE, notamment ceux qui se créent en 1997, à la mi-parcours du programme européen, doivent s'ajuster aux orientations adoptées *régionalement* dans la gestion des enveloppes de crédits FSE (la question de la disponibilité des fonds pour les derniers arrivants se pose).

D'ores et déjà une segmentation forte apparaît dans la population des PLIE en fonction de leur date de création. Les objectifs quantitatifs de retour à l'emploi, le nombre des entrées de bénéficiaires, le poids financier ainsi que les taux de sorties, positives et autres, sont globalement d'autant plus élevés que le PLIE est ancien.

L'évolution du nombre de PLIE et du nombre de personnes accueillies



**CENT MILLE
BÉNÉFICIAIRES**

Le nombre total de personnes entrées dans le dispositif depuis sa création peut être estimé fin 1996 à quelque 98 000, et le nombre de sorties positives à un peu plus de 27 000. 55 000 personnes environ sont encore aujourd'hui suivies dans le dispositif³, et 16 000 l'ont quitté sans répondre aux critères de la sortie positive

(voir encadré). L'impact des PLIE sur leur territoire (le nombre de personnes accueillies par rapport à l'ensemble des bénéficiaires potentiels, par exemple) est encore difficile à mesurer. Il semble très variable suivant le contexte institutionnel local et l'orientation choisie par le PLIE.

Les 27 000 sorties positives sont à 88% des sorties en emploi. Par définition, celle-ci n'est validée qu'à compter du moment où le bénéficiaire a

LES PLIE

Le Plan Local d'Insertion Économique (PLIE), dispositif créé en 1993*, permet de mobiliser autour d'objectifs chiffrés de retour à l'emploi et pour une durée maximale de cinq ans, l'ensemble des acteurs intervenant en faveur de l'insertion sur un territoire donné. Le partenariat local ainsi créé a pour objet de construire des parcours individualisés d'insertion pour un public en voie d'exclusion du marché du travail. La signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et la (les) commune(s) concernée(s) entérine cette mise en synergie et permet le cofinancement du projet par le Fonds Social Européen.

Le Centre d'Études de l'Emploi est chargé de l'évaluation nationale des PLIE et de la coordination des évaluations régionales. Cette mis-

sion se situe dans le cadre plus large de l'évaluation du Fonds Social Européen (Objectif 3). L'état des lieux présenté ici a été réalisé sur la base d'une enquête postale auprès de tous les PLIE cofinancés par le FSE au titre de l'Objectif 3. 87 sur 109 ont répondu (taux de réponse de 80%). Les chiffres présentés ici sont les premiers résultats d'une agrégation et d'un tri à plat des réponses reçues et ne concernent que les 87 PLIE ayant répondu à l'enquête du CEE. Les estimations sur l'ensemble des 109 PLIE cofinancés par l'Objectif 3 ont été calculées au prorata du nombre de PLIE.

* Il a été créé et expérimenté bien avant, en 1990-91, dans le Nord-Pas-de-Calais. Sa naissance officielle et nationale, et donc sa sortie du statut d'expérimentation locale pilote, date de janvier 1993.

TABEAU 2
Depuis le début du dispositif...

	Echantillon	Estimations 109 PLIE Objectif 3
Entrées cumulées 93-96	78554	env. 98400
Sorties positives cumulées	21861	env. 27400
Autres sorties cumulées	12693	env. 15900

Base : échantillon 87 PLIE Objectif 3 au 31/12/96.
Source : Centre d'Études de l'Emploi, décembre 1997.

passé six mois consécutifs en emploi. Les 12% restants sont des sorties vers une formation qualifiante essentiellement. Les 16 000 «autres sorties» sont composites : sorties décidées par les PLIE ou considérées comme volontaires (rupture du contrat entre le bénéficiaire et le PLIE, déménagement, renvoi, etc.).

TROIS CATÉGORIES DE PUBLICS

Parmi les personnes menacées d'exclusion du marché du travail, le PLIE s'adresse principalement à trois types de publics : les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), les bénéficiaires du RMI et les jeunes sans qualification. La relative prééminence des DELD s'explique principalement par l'existence de doubles statuts⁴. La catégorie «Autres» recouvre des catégories locales, utilisées selon leurs besoins, par les PLIE (femmes isolées, handicapés, etc.).

L'analyse statistique montre qu'en pratique il n'existe pas de PLIE « moyen », la composition

TABEAU 3
Le statut des personnes à l'entrée

Demandeurs d'Emploi de Longue Durée	38,4%
RMI	31%
Jeunes sans qualification	23,4%
Autres	7,2%

Base : échantillon 87 PLIE Objectif 3 au 31/12/96.
Source : Centre d'Études de l'Emploi, décembre 1997.

du public variant en effet dans des proportions importantes : le pourcentage de bénéficiaires du RMI va de 9 à 99%, tandis que celui de la catégorie «Autres» peut s'élever jusqu'à 54%.

La répartition par niveau de formation montre que 89% du public est de niveau V ou inférieur (inférieur au baccalauréat). La répartition est la suivante : niveau V, 34%; niveau Vbis, 23%; niveau VI et moins, 32%.

Enfin, la part des femmes est de 44%.

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ ET STRUCTURES D'INSERTION

Parmi les mesures publiques les plus utilisées dans la construction des parcours d'insertion, le Contrat emploi solidarité (CES) arrive en tête : il est cité par 78% des PLIE et à chaque fois en première position. Ce n'est pas tout à fait une surprise dans la mesure où le CES est le contrat aidé le plus utilisé, et où il permet de placer des personnes sur poste dans les associations, les collectivités locales et les établissements publics, qui sont les premiers partenaires des

Les sorties

La sortie positive est définie ainsi : c'est «un emploi d'une durée d'au moins 6 mois, aidé ou non, dans le secteur marchand, ou un CEC à l'issue d'un CES, ou une formation qualifiante, ou un emploi indépendant» (Circulaire CAB-TEFP 08/94). Le taux de sortie (défini comme le nombre de personnes sorties divisé par le nombre de personnes entrées) semble sujet à une progression au long de la vie du PLIE. Les chiffres fournis ici constituent un «cliché» au 31/12/96.

PLIE⁵. On trouve ici une nouvelle confirmation de l'usage transversal des CES dans les politiques d'emploi françaises.

Les postes en entreprise d'insertion ou en association intermédiaire sont cités par 39% des PLIE tandis que les SIFE (Stage d'insertion et de formation à l'emploi) le sont par 31%.

LES PARTENAIRES MULTIPLES DU TERRITOIRE

Les partenaires du PLIE dont le rôle est de repérer et d'adresser les bénéficiaires potentiels au PLIE, peuvent être décrits comme des «portes d'entrée» dans le PLIE. Il s'agit principalement des Missions Locales et PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) - citées par 86% des PLIE -, l'ANPE (79%), puis les services RMI et des commissions locales d'insertion (CLI ; 56%) ainsi que les centres communaux d'action sociale (CCAS) et autres services sociaux (53%). Plus loin viennent les associations (27%).

Les bénéficiaires sont plus rarement adressés par les mairies et les Centres d'Information des Droits des Femmes (9% et 8,5%).

Au comité de pilotage du PLIE, outre l'Etat et la commune, sont présents le Conseil Général (74% des cas) et le Conseil Régional (45%). Les structures d'entrée dans le PLIE y ont également leur place : l'ANPE (72% des cas), la Mission Locale (32%) et la CLI (20%), l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) dans 27% des cas.

Du côté des entreprises, les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers...) sont présentes dans 32% des cas. Dans 10% des cas, les chefs d'entreprises sont directement représentés au comité de pilotage sans les chambres consulaires.



En tant que dispositif «territorialisé», le PLIE donne-t-il lieu à des formes différenciées d'action, en fonction du contexte local ou de choix d'organisation ? Si oui, ces types sont-ils porteurs de plus

ou moins d'efficacité et d'efficience ? Ce sont des questions posées à l'évaluation en cours.

Aujourd'hui, l'enquête fait apparaître des corrélations entre certaines variables prises deux à deux (par exemple : la part de cofinancement du Conseil Général et la part de bénéficiaires du RMI dans le public du PLIE). Pour qui connaît l'histoire de la mesure et son fonctionnement, ces corrélations sont logiques et attendues.

Si l'on analyse l'activité du PLIE sous l'angle d'un critère unique (les publics, les financements ou le type de mesures utilisées), des classes cohérentes apparaissent : «PLIE à forte présence de femmes et de jeunes», «PLIE à faible taux de cofinancement par la commune et fort taux de recettes d'actions», ou «PLIE s'appuyant sur les entreprises d'insertion plus que sur les CES». Ces classes confirment l'hétérogénéité des PLIE sans pourtant constituer de vrais types contrastés.

Quand on mobilise ensemble les critères, c'est encore l'ancienneté du PLIE qui ressort comme principal critère discriminant. En d'autres termes, à l'heure actuelle, il est impossible de mettre en évidence une relation forte (a

fortiori linéaire) entre des taux de sorties positives, une structure des publics, une structure des financements ou un type de mesures utilisées par les PLIE. Il semble donc exclu, en l'état actuel des connaissances (et a fortiori «à distance»), de dégager des «idéaux-types» correspondant à des formes d'action repérées sur le terrain (Geslot et Eymard-Duvernay, 1997). Il est permis de supposer que, du fait de la jeunesse du dispositif, la segmentation recherchée autour de quelques modèles d'action, ne s'est pas encore produite.

Pierre Geslot

NOTES

1. 109 sont cofinancés par le FSE au titre de l'Objectif 3 et 9 sont cofinancés au titre de l'Objectif 1 (Corse, Hainaut et Réunion)
2. Il s'agit du programme de l'Objectif 3, consacré à la lutte contre le chômage et l'exclusion du marché du travail (Barbier, 1997).
3. Il s'agit d'un stock à fin décembre. Si l'on raisonne en termes de flux, ce sont 73.000 personnes qui ont été suivies au cours de l'année 1996.
4. Des bénéficiaires du RMI et parfois des jeunes, peuvent également appartenir à la catégorie DELD.
5. Selon les textes du PLIE, le CES ne peut être considéré comme une sortie en emploi mais seulement comme une étape du parcours vers l'emploi. C'est donc avant tout un outil et non une fin.

RÉFÉRENCES

Barbier J.-C., 1997, «L'évaluation de l'Objectif 3 du Fonds social européen en France», *CEE-4Pages*, n°19, janvier.

Geslot P. et Eymard-Duvernay F., 1997, «Des normes ouvertes à l'imprévisible : les actions locales pour l'insertion», communication à Lille, colloque ADSE-Université de Lille I, 5-6 décembre.

Barbier J.-C. et Geslot P., «Insertion, trajectoires des personnes et partenariat des acteurs d'un territoire : questions de méthodes pour l'évaluation», communication au séminaire «Parcours d'insertion» organisé par la Commission européenne, Bruges, 16-17 Octobre, 18 p.

CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI

29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-le-Grand Cedex
Téléphone : 01-45-92-68-00
Télécopie : 01-49-31-02-44
Mél : cee@msh-paris.fr

Directeur de publication : A. Fouquet
Responsable édition et presse : A. Azouvi
Rédacteur en chef : J.-C. Barbier
Maquette : M. Ferré
Imprimerie : Louis-Jean
C.P.A.P. : 3070 ADEP
Dépôt légal : 23 - janvier 1998